

7. Dépenses des administrations générales par type

Comparer les pays selon la proportion de prestations financières fournies par les administrations publiques aux ayant-droits peut permettre d'illustrer les différences en termes de politiques économiques et sociales. Les administrations peuvent apporter des aides sous forme financière (pensions de retraite, par exemple) ou en nature (bons d'alimentation ou de logement, par exemple), en particulier dans le cadre de programmes de redistribution (comme les assurances chômage ou santé). Les pays membres de l'OCDE allouent plus de fonds aux biens et services en nature qu'aux transferts financiers. Les transferts financiers représentent généralement des coûts de transaction moins élevés, ont de plus grands effets multiplicateurs sur l'économie et laissent davantage de choix aux individus. Cependant, les administrations publiques peuvent favoriser les transferts en nature par difficulté à identifier les individus éligibles, par désir de contrôler le processus et/ou par souhait de s'assurer que les individus aient accès à une alimentation, des soins de santé ou un logement adéquats.

Dans les 13 pays représentés, les transferts financiers représentent entre 30 % et 50 % des dépenses totales, ou entre 10 % et 20 % du PIB. L'Allemagne, la Grèce, l'Autriche et l'Italie ont la plus grande proportion de dépenses sous forme de transferts financiers (plus de 40 % des dépenses totales). En proportion du PIB, les transferts financiers comptent pour plus de 20 % en Italie, en Autriche et en Allemagne. La République tchèque, l'Espagne et le Royaume-Uni, sont les pays qui utilisent les moins ces prestations financières.

Les dépenses des administrations publiques peuvent également être réparties en dépenses de biens publics (biens bénéficiant à la société dans son ensemble, comme la défense ou l'ordre et la sécurité publics) et dépenses de biens individuels (biens bénéficiant à des citoyens particuliers, comme les services sociaux, la santé ou l'éducation). L'analyse des dépenses de biens collectifs par opposition aux biens individuels peut contribuer à illustrer les différences en termes de rôle des administrations publiques selon chaque pays. Les pays ayant une relativement grande proportion de dépenses destinées aux biens individuels tendent à être considérés comme des « États providence ».

Dans chacun des 13 pays pour lesquels des données sont disponibles, les administrations publiques dépensent davantage pour les biens individuels que pour les biens collectifs. En moyenne, les pays consacrent de 25 % à 35 % de leur PIB aux biens individuels, contre 10 % à 20 % du PIB aux biens collectifs. La Hongrie est le seul pays à consacrer plus de 20 % de son PIB (ou environ 40 % des dépenses totales) aux biens collectifs. En comparaison, la Norvège ne consacre qu'à peine plus de 10 % (ou environ 26 % des dépenses totales) aux biens collectifs.

Méthodologie et définitions

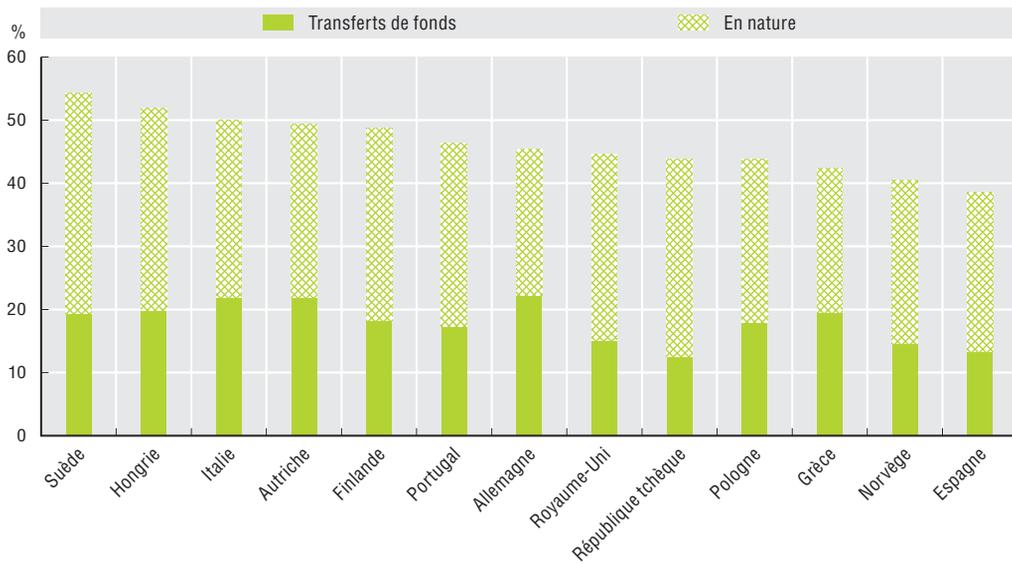
Les transferts financiers représentent les prestations fournies aux individus éligibles par les administrations publiques, et qui ne sont pas destinées à être dépensées pour un bien ou un service spécifique. Les transferts financiers comprennent par exemple les pensions de retraite, les allocations chômage et l'aide au développement. Les biens et services en nature sont directement fournis (ou sous-contractés) par les administrations publiques, ou remboursés par celles-ci aux ménages. Les biens et services en nature comprennent par exemple les bons de logement, la police et la plupart des services de santé et d'éducation. Les biens et services collectifs bénéficient à la communauté dans son ensemble et comprennent les dépenses de défense et d'ordre et de sécurité publics. Les biens et services individuels bénéficient principalement aux individus et comprennent l'éducation, la santé et les programmes de protection sociale. Dans ce contexte, les transferts financiers ainsi que les biens et services en nature sont fondés sur des concepts économiques. Ils sont plus larges que les catégories de dépenses du même nom présentées dans les données des *Comptes nationaux*. Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure standard de la valeur des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée.

Les données représentent les dépenses des administrations publiques en 2006, dernières données disponibles pour la majorité des pays membres de l'OCDE lors de la rédaction de cet ouvrage. Selon une méthode établie par l'OCDE et nommée Classification spéciale des fonctions des administrations publiques (COFOG)-Spéciale, les données ont été réparties en biens individuels et collectifs, et transferts financiers et en nature en utilisant les classifications de la COFOG de niveau 2, actuellement uniquement disponible pour 13 pays membres de l'OCDE membres de l'Union européenne. Voir l'annexe B pour plus de détails sur la méthodologie COFOG-Spéciale.

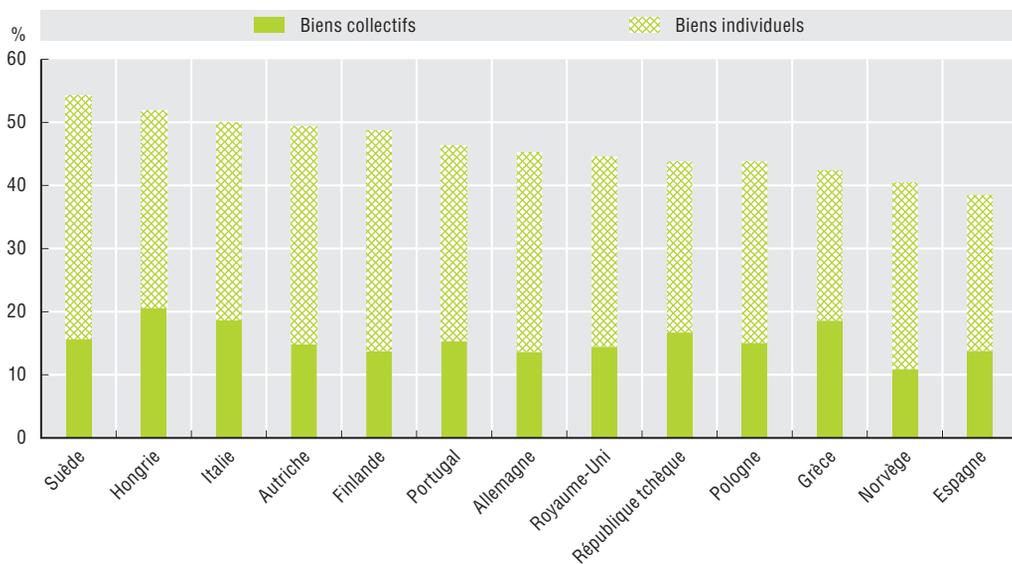
Note

Les données ne sont pas disponibles pour l'Australie, le Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Islande, l'Irlande, le Japon, la Corée, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la République slovaque, la Suisse, la Turquie et les États-Unis. De légères différences entre les dépenses totales en pourcentage du PIB des graphiques 4.1, 5.1, 7.1 et 7.2 s'expliquent par l'utilisation de sources de données différentes.

7.1 Dépenses des administrations générales par transferts de fonds et biens et services en nature (2006)

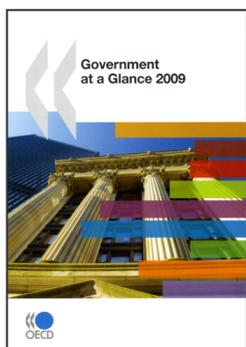


7.2 Dépenses des administrations générales par biens et services individuels et collectifs (2006)



Source : Eurostat/Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/733381603105>



Extrait de :
Government at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264075061-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Dépenses des administrations générales par type », dans *Government at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264061675-11-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.